

Menu

ENQUÊTES DOSSIERS

## Le code du travail dopera l'emploi... quand il sera modernisé

26/08/15 à 19:02

Mis à jour le 26/08/15 à 19:13

Lecture : 2 min



© DR

### A LIRE AUSSI



#### Contrat de travail : Les solutions pour l'assouplir

8 min

**Dans dix ans, notre pays aura donné un coup de balai dans l'incroyable maquis de ses réglementations sociales. Pour le plus grand bien de la compétitivité et des chômeurs.**

Faut-il brûler le Code du travail, **comme le veut impérativement et sans attendre Pierre Gattaz, le patron du Medef** ? Certes, avec son kilo et demi, ses 3.000 pages et ses 10.000 articles, ce pavé sans égal dans le monde donne du travail à une armée de juristes et d'avocats spécialisés. Mais c'est surtout une formidable machine à fabriquer du chômage. Un seul exemple : l'obligation de mettre en place un comité d'entreprise dès le cinquantième salarié décourage de nombreux employeurs de franchir ce «seuil social». Résultat : il y a beaucoup plus d'entreprises de 49 salariés que de 50 (environ 2,5 fois plus) et des milliers d'emplois perdus dans la bataille. Selon Agnès Verdier-Molinié, de l'Ifrap, le seul relèvement de ce seuil permettrait de créer de 70.000 à 140.000 postes de travail.

**Faut-il brûler le le Code du travail ?** Longtemps taboue, la question est aujourd'hui ouvertement posée jusque dans les rangs de la gauche. «Ce texte protecteur et rassurant est devenu au fil des ans obscur et inquiétant», concède par exemple l'ancien ministre socialiste Robert Badinter dans un livre récent («Le Travail et la Loi», Ed. Fayard). François Hollande lui-même a reconnu en janvier que les employeurs hésitaient parfois à embaucher parce qu'ils «ont peur de ne pas pouvoir licencier». Et Manuel Valls a confié il y a quelques mois à un conseiller d'Etat une mission d'étude sur les «rigidités» de notre réglementation sociale. Certes, pour le moment, rien de concret n'est encore sorti de tout ça. Mais, à l'évidence, les choses sont en train de bouger. Et l'on peut gager que, dans dix ans, notre grand livre rouge aura enfin été allégé.

**Bien sûr, pour les salariés en CDI** (sans parler des personnels à statut, comme les cheminots), ce détricotage sera une perte. En revanche, pour les millions de chômeurs et de précaires, ce sera une formidable bouffée d'oxygène. Combien d'emplois au juste notre pays y gagnera-t-il ? Difficile de le dire avec précision. Mais un simple coup d'oeil chez nos voisins suffit à se convaincre de l'efficacité de cette cure de jouvence. Dans les années 1990, le Danemark a créé des centaines de milliers de jobs en assouplissant ses procédures de licenciement ; dix ans plus tard, l'Allemagne a renoué avec la compétitivité en rendant son marché du travail plus flexible ; plus récemment, l'Espagne a fait plier sa courbe du chômage en revoyant son droit du licenciement et les règles de fixation de ses salaires. L'Italie elle-même commence à ressentir les effets bénéfiques des réformes engagées par Matteo Renzi, notamment la mise en place du contrat de travail unique. Certes, la cote de popularité du président du Conseil en a pris un coup au passage. Mais le chômage a commencé à décroître de l'autre côté des Alpes. Vivement 2025 !

*Pierre Erlanger*